

19 juin 2013

N° 19 – 2013

Denis Kessler élu « Financier de l'année » 2012

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, a été élu « Financier de l'année » 2012 dans le cadre du prix organisé par l'ANDESE, Association Nationale des Docteurs ès Sciences Economiques et en Sciences de Gestion, et l'hebdomadaire *Investir-Journal des finances*.

Ce prix créé en 1984 distingue la personnalité ayant le plus contribué, au cours de l'année écoulée, au développement de l'activité financière en France. Les nominés sont soumis au vote du jury composé de plus de 300 membres de la communauté financière française. Denis Kessler a reçu le prix du « Financier de l'année » des mains de Jean-Claude Trichet, ancien Gouverneur de la Banque de France et ancien Président de la Banque centrale européenne.

Denis Kessler succède à Augustin de Romanet (2011), David de Rothschild (2010) et René Ricol (2009).

Jean-Claude Trichet déclare : « *L'action de Denis Kessler à la tête de SCOR ces dernières années, qui a permis de créer le 5^{ème} réassureur mondial à partir d'un groupe qui connaissait à son arrivée de graves difficultés, est une success story exceptionnelle que le Prix du financier de l'année souligne et consacre avec éclat. La manière dont SCOR a traversé la crise financière, en voyant sa note relevée à deux reprises alors que la plupart des institutions financières suivaient le chemin inverse, est également remarquable. A titre personnel, je tiens également à saluer la constance et la force de son engagement en faveur de la monnaie unique depuis l'origine* ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Je tiens à remercier l'ANDESE, Investir-Journal des finances ainsi que l'ensemble des membres de la communauté financière ayant pris part au vote pour l'attribution de ce prix, et je suis particulièrement sensible au fait qu'il m'ait été remis par Jean-Claude Trichet. J'y vois la reconnaissance des performances de SCOR au cours des dernières années. C'est un encouragement pour l'ensemble des collaborateurs de SCOR à poursuivre cette dynamique positive, dans un contexte où l'acquisition récente des activités de réassurance Vie de Generali aux Etats-Unis marque une nouvelle étape de notre développement* ».

*
* *

19 juin 2013

N° 19 – 2013

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2013 sous le numéro D.13-0106 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».